



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2025**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 17 heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard, dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, régulièrement convoqué le 18 juin deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Christophe PIO (suppléant), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant), Mme Claudine SEGERS (suppléante).

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, M. Théos GRANCHI, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE.

Avaient donné procuration :

- M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER
- M. Christophe BOUGAREL à Mme Sylvette FAYET
- M. Jean François DURANT COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN
- M. Frédéric BEAUME à Mme Claude DE GIRARDI
- Mme Valentine WOLBER à Mme Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Approbation du PV du comité syndical du 11 mars 2025.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 5 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus trois décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en tant que président :

- Décision 2025-03 : Signature du marché n°2025-01 (MAPA) relatif à la maintenance et l'assistance des systèmes informatiques du Sitom sud Gard avec la société GNSI pour un montant annuel de 7 790 €.
- Décision 2025-04 : Signature du marché n°2025-02 (MAPA) relatif à la conception, réalisation, installation et maintenance du parcours pédagogique du centre de tri avec la société Manatour/Femme fatale Studio pour un montant de 214 000 €.
- Décision 2025-05 : Modification du marché N°2023-03 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du contrat d'exploitation du centre de tri Valréna à Nîmes : le montant de la prestation est porté de 160 150 € HT à 217 408,40 € HT.

DL25011 – Élection du 2eme vice-président du syndicat mixte

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur, expose :

Par délibération du 07/04/2025 le conseil communautaire de Nîmes Métropole a désigné Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Monsieur Richard SCHIEVEN et Madame Marie-France RAINVILLE délégués titulaires appelés à siéger au sein du comité syndical du SITOM Sud Gard en remplacement de M. Alain DALMAS, M. Julien PLANTIER et Madame Pascale VENTURINI, délégués titulaires.

M. Julien PLANTIER ayant été élu 2^{ème} vice-président du Sitom sud Gard en vertu de la délibération n° DL20027 du 29 octobre 2020, il convient de procéder à son remplacement.

Par courrier en date du 9 mai 2025, Madame Monique BOISSIERE a fait acte de candidature.

Après appel des candidatures, Mme Sylvette FAYET fait acte de candidature ce jour et prend la parole pour argumenter cette décision:

«Je présente ma candidature parce que je suis déjà membre du bureau du Sitom auquel j'assiste régulièrement. Je suis également membre de la commission des appels d'offre et les questions du Sitom m'intéresse non pas par intérêt personnel, mais parce qu'il en va de l'intérêt de nos collectivités et de l'intérêt des administrés.

Le Sitom sud Gard, c'est un lieu où, au-delà des politiques partisans, nous avons pu agir ensemble dans le même sens, dans le même intérêt et dans les mêmes votes.

A moins d'un an des élections, je ne découvre pas aujourd'hui mon intérêt pour le Sitom. Je suis aussi particulièrement intéressée par les questions de production d'énergie et me suis déjà exprimée sur le sujet plusieurs fois en mairie de Nîmes pour dire tout le bien que je pensais de la production d'énergie et du chauffage urbain dans notre collectivité.

Au Sitom on regarde les dossiers avec un aspect technique ; sans doute que mon ancienne profession à la DDE me fait avoir un intérêt particulier pour ce type de dossier tout comme dans les appels d'offre de la ville.

Je vais vous dire en toute franchise parce que l'on se connaît, même s'il y en a certains que je vois pour la première fois : quand je lis dans la presse locale les motifs qui sont évoqués pour devenir membre du Sitom, ça me fait de la peine pour cet établissement auquel je suis attachée.

C'est le deuxième mandat que j'y fais, et c'est pour moi un lieu de travail assez extraordinaire, un bel outil et je ne voudrais pas que des esprits de « mauvaise politique » viennent l'entacher. Je pense dans tous les cas qu'il faut continuer à travailler ensemble et avoir un peu de courage pour dire "eh bien oui, c'est un endroit où la diversité peut s'exercer et aller dans le même sens. Voilà le sens de ma candidature. »

La parole est donnée à Monique BOISSIERE :

«Monsieur le Président, mes chers collègues, élue depuis 2008, je n'ai eu de cesse de m'investir avec conviction dans les dossiers du SITOM. Ces 17 années de mandats m'ont permis de mieux comprendre les enjeux cruciaux de la gestion des déchets mais aussi d'agir concrètement à vos côtés pour améliorer le service rendu à nos concitoyens tout en veillant au respect de l'environnement et à la maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, après une réflexion mûrement menée et en pleine concertation avec notre Président, Richard TIBERINO, j'ai pris la décision de me porter candidate à la vice-présidence du Sitom sud Gard. C'est une décision motivée par le désir de continuer à servir notre syndicat avec encore plus d'engagement. Je tiens à vous assurer que, si vous m'accorder votre confiance, je resterai pleinement investie jusqu'au terme de notre mandat au côté du Président, Richard TIBERINO, et avec l'ensemble des membres du bureau.

Je mettrai tout en œuvre pour mener à bien les dossiers qu'il nous reste. Il ne nous reste pas beaucoup de temps mais on va y aller. Vous pourrez compter sur ma disponibilité, ma rigueur et ma volonté. Je vous remercie tous et je remercie également Monsieur le Président de Nîmes Métropole et le maire de Nîmes. »

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués : 27

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Mme Monique BOISSIERE a obtenu 17 voix.

Mme Sylvette FAYET a obtenu 14 voix.

Madame Monique BOISSIERE est élue 2^{ème} Vice-Présidente immédiatement installée.

DL25012 – Création de deux postes

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur, expose :

Un de nos agents, contractuel, a réussi le concours d'attaché. Cet agent remplissant les fonctions liées à ce grade, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.

Pour permettre le remplacement d'un agent du service comptabilité qui a été muté, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin que le grade de l'agent à recruter soit en adéquation avec le poste vacant.

Il est proposé de valider la création de ces 2 postes à compter du 1er juillet 2025.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 5 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL25013 – Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et psychosociaux

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur, expose :

Tout employeur est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels et psychosociaux, et de mettre en œuvre des actions de prévention qui sont formalisées dans un Document Unique.

Ce Document Unique doit être mis à jour au moins une fois par an, lors de modifications de ce document.

Considérant que cette année, le document a été enrichi de l'étude des risques psychosociaux, il nécessite une mise à jour.

Ce document a été soumis au comité social territorial du centre de gestion qui a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil de valider le Document Unique et le plan d'actions proposé.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 5 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL25014 – Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

Conformément au code général des collectivités, chaque année, doit être présenté à l'assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

Ce rapport a préalablement été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans laquelle siège des représentants des associations environnementales et des comités de quartier.

Le rapport 2024 vous a été transmis avec la convocation.

Est présentée ici, une synthèse du rapport avec les chiffres clés.

1. Le gisement des déchets ménagers et assimilés (les chiffres clés 2024)

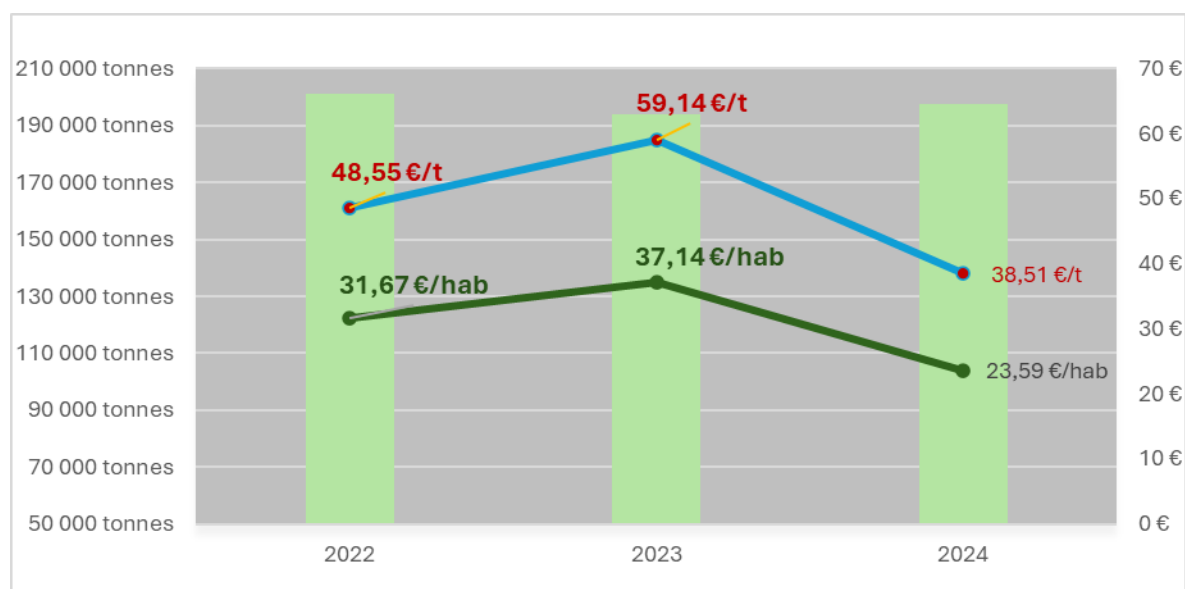
- ✓ Augmentation des tonnages traités (+1,7%) par rapport à 2023 ; dont une hausse notable des tonnages des déchets recyclés (+12%) ce qui est positif.
- ✓ La production de DMA par habitant passe de 628 kg à 612 kg.

2. Le type de traitement des déchets collectés

Les déchets collectés sont traités :

- Pour 47% à l'UVE en valorisation énergétique
- Pour 37% en valorisation matière
- Pour 14% en valorisation organique
- Pour 2% en enfouissement

Le coût moyen du traitement est de 38,5 € HT/tonne (-34,9 % par rapport à 2023) baisse liée essentiellement à la réduction du coût de l'incinération



3. Unité de Valorisation Énergétique : EVOLIA

Les tonnages incinérés sont en hausse de près de 11% par rapport à 2023.

Avec 91 059 tonnes, la part des déchets du Sitom Sud Gard est à peu près stable avec 4 communes en plus depuis juillet.

On constate une hausse importante des déchets tiers (+30%) qui permet de saturer la capacité de l'usine.

3.1. Bilan énergétique de l'UVE

Le bilan énergétique 2024 est positif avec :

- une hausse de la production et de l'exportation de chaleur qui alimente le réseau de chauffage urbain ;
- une hausse de la production électrique et de la revente.

3.2. Performances environnementales

Le dispositif de contrôle de l'impact des rejets atmosphériques de l'installation sur l'environnement est défini dans l'AP d'exploitation.

Les analyses des différents prélèvements effectués affichent des résultats très en deçà des seuils réglementaires et des engagements contractuels de l'exploitant.

3.3. Résidus d'incinération

Pour 111 576 tonnes incinérées :

	Mâchefer		Métaux		REFIOM	
	Tonnage	Ratio/tonne	Tonnage	Ratio/tonne	Tonnage	Ratio/tonne
2022	19 825 t	179 kg/t	2 618 t	24 kg/t	4020 t	36 kg/t
2023	17 947 t	179 kg/t	1 650 t	16 kg/t	3546 t	35 kg/t
2024	18 743 t	168 kg/t	2 108 t	19 kg/t	3524 t	32 kg/t
Etude d'impact	29 080 t	264 kg/t			4 575 t	42 kg/t
Dont écart en %	-36%	-36 %			-23%	-25%

Les ratios restent en dessous des valeurs de l'étude d'impact du fait de l'optimisation des paramètres de combustion et du traitement des fumées.

3.4. Bilan financier

Coût de la tonne HT pour : 91 059 tonnes du Sitom Sud Gard- 20 675 tonnes de déchets tiers et 2 424 tonnes de DASRI.

	Prix à la tonne
Coût global (investissement + traitement)	119,40 €
Recettes de l'incinération (vente élect (- 31,5 €), chaleur (-13,60 €), Dasri (-2,20 €), déchets tiers (23,40 €))	- 70,70 €
coût facturé par Evolia	48,70 €
Taxe foncière	1,40 €
Diverses contributions : CET, CSS	5,42 €
TGAP	14,00 €
Coût total	69,52 €

Baisse du prix par rapport à 2023 de : 29 %

Coût net du traitement par habitant : 19,55 € au lieu de 29 € en 2023.

4. Centre de tri : VALRENA

4.1. Les emballages collectés

Augmentation globale des tonnages collectés et entrants sur le centre de tri (+12,7%)

4.2. Emballages triés

Globalement le tonnage trié augmente dans les mêmes proportions que le tonnage collecté.

4.3. Les performances de tri

Les Performances du Sitom Sud Gard restent satisfaisantes, comme en 2023, des efforts restent à faire sur le verre.

4.4. Le refus de tri

Le taux de refus moyen sur le plan national est de 23 % et de 24,2 % au niveau régional.

4.5. Le bilan financier du tri

Les coûts du tri sont sensiblement plus bas qu'en 2023, combinés à une hausse très importante du prix de rachat des matières (+ 94% par rapport à 2023). Cela conduit à une hausse du coût aidé de plus de 37 % par rapport à 2023.

La recette par habitant passe de 6,67 € en 2023 à 8,80 € en 2024.

5. Indicateurs techniques

Bilan par flux de déchets

	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchetteries	Déchets de voirie	Total
TONNAGES						
Tonnage 2024	78 422 tonnes	14 844 tonnes	8 546 tonnes	94 540 tonnes	1 060 tonnes	197 411 tonnes
Tonnage 2023	77 223 tonnes	13 225 tonnes	8 124 tonnes	90 911 tonnes	4 612 tonnes	194 095 tonnes
Évolution	1,6%	+12,2 %	+5,2 %	+ 3,8 %	- 77 %	+1,6 %
RATIO PAR HABITANT						
Ratio 2024	243 kg/hab	46 kg/hab	27 kg/hab	293 kg/hab	3,3 kg/hab	612 kg/hab
Ratio 2023	250 kg/hab	43 kg/hab	26 kg/hab	294 kg/hab	15 kg/hab	628 kg/hab
Ratio Occitanie	268 kg/hab	53 kg/hab	31 kg/hab	253 kg/hab	nc	621 kg/hab
Ratio Gard	282 kg/hab	47 kg/hab	30 kg/hab	331 kg/hab	nc	700 kg/hab
Écart / Gard	- 39 kg/hab	- 1 kg/hab	- 3 kg/hab	- 38kg/hab		- 88 kg/hab

Rappel des effectifs :

- 2023 : 309 035 habitants
- 2024 : 322 368 habitants (+ 4,3 %)

6. Indicateurs financiers

FLUX	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchetteries	Déchets de voirie	cotisation	Total
Tonnages 2024	78 422	14 844	8 546	94 540	1 060		197 411 tonnes
Part du flux	40 %	7,5 %	4 %	48 %	0,5%		
Coût aidé 2024	5 403 405 €	- 2 635 888 €	- 247 932 €	3 030 681 €	215 477 €	1 837 498 €	7 603 241 €
Rappel 2023	7 548 553 €	- 1 977 431 €	- 226 334 €	3 575 684 €	796 271 €	1 761 500 €	11 478 242 €
Évolution	- 28 %	33 %	+ 10 %	- 15 %	- 71 %	4 %	- 34 %
Ratio par habitant 2024	16,76 €/hab	- 8,18 €/hab	-0,77 €/hab	9,40 €/hab	0,67 €/hab	5,70 €/hab	23,59 €/hab
Rappel 2023	24,43 €/hab	- 6,67 €/hab	-0,73€/hab	11,57 €/hab	2,58 €/hab	5,70 €/hab	37,14 €/hab
Évolution	- 31 %	+ 27,9 %	+5 %	- 19 %	-74 %	0	- 36 %
Ratio par tonne 2024	68,90 €/t	-177,58 €/t	-29,01€/t	32,06 €/t	203,34 €/t		38,51 €/t
Ratio 2023	97,75 €/t	-149,52 €/t	-27,86 €/t	39,33 €/t	172,67 €/t		59,14 €/t
Évolution	- 30 %	+ 19 %	+ 4 %	- 18 %	+ 18 %		- 35 %

7. Les objectifs 2025

7.1. Le nouveau contrat d'exploitation de l'UVE

Les travaux d'envergure visant à améliorer la production énergétique de l'installation, réduire les consommations d'eau et d'électricité en créant des synergies avec la STEP et le centre de tri sont en cours de réalisation. Ils seront terminés fin 2025/ début 2026.

7.2. Le lancement du contrat d'exploitation du centre de tri

- Le choix du nouvel exploitant du centre de tri est en cours, le contrat sera finalisé pour la fin de l'année.
- La procédure de DSP ayant été classée sans suite en raison du manque de concurrence et de l'inadéquation de l'offre, c'est un marché global de performance qui a été relancé,
- Il y aura une phase d'exploitation du site actuel jusqu'à la fin juin 2026 puis une phase travaux de 6 mois. Le centre de tri avec une nouvelle chaîne de tri sera opérationnel au 1^{er} janvier 2027.

Le conseil prend acte du rapport d'activité 2024.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, remercie les conseillers syndicaux, les membres du bureau qui sont très actifs et très présents ; les cadres et plus largement tous les agents du SITOM Sud Gard.

La séance est levée à 18h15.

Le Président du Sitom Sud Gard

Richard TIBERINO

